



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 10 février 2017 à Fontenay-le-Comte (85)**

Etaients présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; *Esnandes* : Francine BEAUMELLE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuailé d'Aunis : Philippe NEAU

Au titre des communes des Deux-Sèvres : *Le Bourdet* : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; *Frontenay Rohan Rohan* : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; *St Hilaire la Palud* : Dany BREMAUD ; *Saint Symphorien* : René PACAULT ; Sansais : Viviane MADY ; *Vallans* : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay-sur-Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Champagné les Marais : Noël FARDIN ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Damvix : Michel JACQUET ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Lairoux : Isabelle BAHABANIAN ; Le Langon : Anne AIMÉ ; Liez : Robert ROBIN ; *Luçon* : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillezais : Jean-Luc CAILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Mouzeuil St Martin : Nicolas FILLON ; Nalliers : André BOULOT ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Jean ETIENNE ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radeconde des Noyers : Hélène SEGUI ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; St Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; *Triaize* : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vix : David RENOUX et Dominique GUERIN ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Pascal DUFORESTEL, *Nicolas GAMACHE*, Véronique LAPREE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : *Lydie BERNARD*, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : *Catherine DESPREZ*

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, *Anne-Marie COULON*

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Aunis Sud : Bruno GAUTRONNEAU ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT et Jacky MOTHAIIS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Bruno LEPOIVRE, Vendée : Christian AIME

M. Pierre-Guy PERRIER, président, ouvre la séance à 17 heures 30 et donne la parole à M. Jean-Michel LALERE, Maire de Fontenay-le-Comte, qui souhaite la bienvenue à tous. Il est heureux d'accueillir l'assemblée générale du Parc pour la deuxième fois sur sa commune.

Le Président remercie Monsieur le Maire pour son accueil, puis avant de démarrer l'ordre du jour, il demande aux élus souhaitant intervenir de se présenter avant chaque intervention afin de faciliter les échanges.

Puis, il procède à la présentation de Mme Caroline ROUENNIER, nouvelle directrice du Parc, qui a pris ses fonctions début janvier.

L'ordre du jour est abordé :

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 27 avril 2016

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical ; en l'absence de remarques, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau depuis la dernière assemblée générale

Par délibération en date du 23 mars 2016, le comité syndical a donné délégation d'une partie de ses attributions au Bureau et au Président. A l'occasion de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées depuis cette date.

Le compte rendu des décisions figurent dans le dossier transmis à chaque délégué.

Après l'exposé du Président, le Comité syndical prend acte du compte rendu.

Ensuite, le Président propose à l'assemblée de visionner une vidéo de présentation des temps forts 2016 du Parc. Cette vidéo sera mise en ligne sur le site internet et sera à la disposition des élus qui souhaitent l'utiliser.

Débat d'orientations budgétaires 2017

Il est rappelé que les dispositions relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et plus particulièrement de son article L2312-1. L'article L5722-1 du même code précise que ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts », tels que le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et des personnes morales de droit public.

Le Président donne la parole à M. Jean-Claude RICHARD pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Les actions qui pourraient être conduites en 2017 sont retracées à travers les axes de la charte de Parc :

Axe 1 : Agir en faveur d'un marais dynamique

Axe 2 : Agir en faveur d'un marais préservé

Axe 3 : Agir en faveur d'un marais partagé

Mme Séverine VACHON présente les actions de *l'Axe 1, orientation stratégique 1 : soutenir une agriculture durable*.

Développement de l'agriculture maraîchine - partenariat avec les Chambres d'agriculture : gestion des communaux, lutte contre la jussie terrestre, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), expérimentation de lutte contre les parasites dans les élevages.

Valorisation environnementale et aménagement pastoral des « grands marais » : CTMA, CPER Baie de l'Aiguillon, Ragondins et lutte contre les espèces envahissantes (Parc partenaire des FDGDON)

M. Robert VINDRINET, délégué de Puyravault, fait remarquer que les ragondins se sont habitués à l’empoisonnement puis au piégeage et qu’il faudrait trouver d’autres solutions pour les éradiquer.

M. Jean-Claude RICHARD précise que les trois départements ne sont pas impactés de la même manière, le Parc pourrait être fédérateur, c’est un travail de longue haleine mais il faut le faire avec l’aide de tous, les associations de chasse participent déjà activement par le tir.

M. Benoit BITEAU, délégué de la Région Nouvelle Aquitaine, souhaite rappeler que le ragondin n’est pas le seul sujet envahissant et impactant la biodiversité, il y a aussi l’écrevisse de Louisiane et le silure. Les logiques curatives sont très coûteuses, il faudrait plus avancer sur des logiques préventives avec des actions fortes.

Mme Séverine VACHON indique qu’il ne faut pas se substituer aux FDGDON mais les accompagner dans la recherche de financement européen et aider l’ensemble des acteurs pour trouver la meilleure voie.

M. Philippe LECOINTE, délégué du Poiré sur Velluire, évoque la para-tuberculose.

La parole est donnée à M. Christian AIME, chambre d’agriculture. Il répond que l’aspect sanitaire est un vrai sujet, qui doit rassembler pour agir.

Le Président présente les actions de *l’Axe 1, orientation stratégique 2 : développer un tourisme durable et rayonnant dans l’espace et le temps*

Promotion de la destination Marais poitevin : Animation du collectif, édition de supports (carte, sets de table...), site internet

Développement de l’itinérance et des découvertes nature : Tourisme fluvial, site ornithologique Les Guifettes, Litoral, Maison du Marais poitevin, itinéraires cyclables

Il précise que pour le dossier du tourisme fluvial, M. Arnaud CHARPENTIER a été désigné élu référent lors du Bureau qui précède cette assemblée.

M. Robert VINDRINET regrette que la pratique de la voile et de l’aviron, sur la Sèvre et ses affluents, soit difficile à cause des lignes téléphoniques et demande s’il serait possible de faire un recensement des ponts d’accostage pour le kayak de mer, il est prêt à y participer.

Le Président reconnaît que c’est une carte importante à jouer pour l’offre écotouristique, que d’arriver à développer des parcours dès l’entrée dans le Marais poitevin et que toutes les idées sont bonnes à étudier.

M. François BON présente les actions de *l’Axe 1, orientation stratégique 3 : favoriser l’émergence et le développement des activités économiques*

Développement de la marque Parc : Hébergements touristiques, balades en barque, prestations pédagogiques, produits agricoles

Elaboration d’une stratégie territoriale énergétique : Energies renouvelables, stratégie en faveur de la transition énergétique

Puis, Mme Séverine VACHON présente les actions de *l’Axe 2, orientation stratégique 4 : participer collectivement à la gestion de la ressource en eau*, il s’agit d’un renforcement du partenariat avec l’Etablissement Public du Marais poitevin (EPMP).

orientation stratégique 5 : préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais

Mise en œuvre de Natura 2000 et de l’Observatoire du patrimoine naturel : la journée de l’OPN est une journée d’échange et de valorisation du travail réalisé, et représente un intérêt majeur de partage entre tous les acteurs.

Etude et mise en valeur du littoral et réchauffement climatique,

Animation et mise en œuvre du plan d’actions Continuité écologique : Travail réalisé avec les régions et l’Etat pour la restauration des continuités écologiques

Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine écologique et paysager du marais :

réalisation d'un film type docu-fiction 52 mm

Le Président précise que le projet de réalisation du film est venu d'une idée du réalisateur Philippe GARGUIL, qui s'intéresse au génie hydraulique du Marais poitevin, c'est quelque chose d'unique au monde. Un « teasing » est en court pour la recherche d'autres financements extérieurs et il sera présenté en assemblée générale dès que possible.

M. François BON présente les actions de *l'Axe 2, orientation stratégique 6 : préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*

Plan paysage Grand Site de France (site classé 23 communes) :

- charalose : les arbres sont vieillissants et les frênes sont susceptibles d'être touchés par la maladie. En 2016, un travail a été engagé avec des experts et les acteurs du territoire pour proposer d'autres essences en respectant la trame paysagère du Marais poitevin.
- programme de plantation et de restauration paysagère : appel à projets

Valorisation de l'architecture maraîchine :

- partenariat avec les 3 CAUE : il s'agit de proposer une charte architecture
- plan architecture et paysage : lancement d'un appel à projets destiné aux particuliers ayant un projet de construction. Une esquisse réalisée par un architecte sera financée pour les projets retenus

Mme Catherine TROMAS présente les actions de *l'Axe 3, orientation stratégique 7 : forger une culture du marais engagé vers le développement durable*

Formation et sensibilisation en Education à l'Environnement et au Développement Durable :

- formation des acteurs du territoire (bateliers, OTSI...) : cette formation permet aux différents acteurs de présenter le territoire, à travers un discours adapté, aux visiteurs
- animation du réseau des bénéficiaires de la marque pour les prestations éducatives : mise en œuvre d'une convention avec l'Education nationale
- accompagnement des projets éducatifs innovants : 10 projets sont retenus pour intervenir dans les écoles du territoire pour faire connaître le Marais poitevin aux élèves
- montage d'un programme LIFE nature inter-Parcs Nouvelle Aquitaine centré sur l'éco-citoyenneté : il s'agit de projets à partager avec les habitants de cette nouvelle région

Médiation et partage des ressources identitaires : Information territoriale, gestion du pôle des espaces naturels, animations culturelles et vie locale

Mme Catherine TROMAS poursuit avec les actions de *l'Axe 3, orientation stratégique 8 : organiser la gouvernance du Parc naturel régional*

Mise en place du conseil scientifique : Grand enjeu de la fin 2016, c'est une demande forte des PNR et un enjeu écrit dans la charte. Il est scientifique et prospectif pour avoir une vision un peu différente. Des membres sont choisis parmi des chercheurs et des scientifiques avec des visions complémentaires. La première rencontre a eu lieu les 25 et 26 janvier, les membres du conseil ont apprécié de travailler sur ce territoire.

Evaluation de la charte : Production d'un bilan des 3 ans après classement, auprès du Ministère et du CNPN, pour conserver notre label et mise en place d'un comité consultatif pour qu'on sache ce qu'on fait dans un PNR.

M. Jean-Claude RICHARD informe de la mise en place d'un nouveau plan de communication pour faire mieux connaître aux élus et à la population les actions du Parc.

Il souhaite également évoquer l'évolution des ressources et rappelle que les contributions statutaires sont identiques à celles demandées en 2016 et que, pour les communes, elles augmentent uniquement en fonction de l'évolution de la population mais le barème par habitant reste inchangé.

Il précise qu'après avoir consulté les contributions statutaires des autres Parcs naturels régionaux des 2 régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, le Parc du Marais poitevin est bien en-deçà des montants demandés et qu'il faudra rattraper progressivement. Il ajoute que la question avait déjà été posée en assemblée générale.

M. Denis BASSAN, délégué du Gué de Velluire, rappelle que c'est lui qui avait évoqué ce sujet et remercie le Président pour cette information. Il demande quelles seraient les répercussions financières au global en cas d'augmentation.

M. Jean-Claude RICHARD répond que des hypothèses sont en cours et qu'un travail de réflexion devra être conduit avec les Régions et les EPCI pour éviter d'impacter trop la population. Puis, il poursuit avec l'endettement, actuellement trois emprunts sont en cours.

Le Président reprend la parole et précise qu'il faudra trouver une manière de fonctionner différente en tenant compte des baisses drastiques des ressources et d'une forte hausse des actions. Après avoir entendu l'exposé, le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017.

Engagement des dépenses d'investissement 2017

Le Président informe que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services.

Ainsi, le Syndicat est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2016.

Le Comité syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent, soit la somme maximum de 429 000 € pour le Budget principal et de 175 000 € pour le budget annexe développement économique.

Contributions statutaires 2017

Le Président présente aux membres du Comité syndical, les participations attendues de l'Etat et des collectivités adhérentes relatives au fonctionnement statutaire 2017 :

- Région Nouvelle Aquitaine 291.993,75€
- Région des Pays de la Loire 291.993,75€
- Département de la Charente-Maritime 164.927,78€
- Département des Deux-Sèvres 169.746,04€
- Département de la Vendée 249.313,68€
- Etat : 120.000,00€
- Les communes selon le barème suivant :

Suivant les statuts de 2015	contribution en €/hab.
<i>Nombre habitants</i>	
moins de 700	0,51
de 700 à 1.300	0,63
de 1.300 à 2.000	0,74
de 2.000 à 5.000	0,86
plus de 5.000 plafonnée à 15 244,90€	0,23

Le Comité syndical autorise le Président à solliciter les participations financières correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 heures 45, remercie l'assemblée de sa présence et convie les membres à participer au cocktail.